

PROPOSITION N°1 : Changement de nom du syndicat

Article 1er

1.1. Il est formé entre les salariés du service public de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de l'enseignement agricole public et de Jeunesse et Sports, travaillant en Normandie et se réclamant de la CFDT, qui adhèrent aux présents statuts et conformément aux dispositions du livre premier de la deuxième partie du code du travail, un syndicat professionnel qui prend le nom de

Syndicat Général de l'Éducation Nationale CFDT Normandie

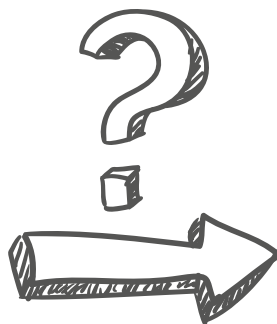
Proposition du conseil syndical

Remplacer « Syndicat Général de l'Éducation Nationale CFDT Normandie » par

« CFDT Éducation Formation Recherche Publiques Normandie »

Avis du conseil syndical

En mai 2024, lors du congrès de Lorient, notre fédération a changé son nom, de Sgen-CFDT en CFDT Éducation Formation Recherche Publiques. Dans un souci de cohérence de communication à destination des personnels, qui pourraient se demander si c'est la « même » CFDT qui leur écrit quand ils reçoivent des informations de la CFDT Éduc... et du Sgen-CFDT Normandie, le conseil syndical propose de changer le nom du syndicat normand en « CFDT Éducation Formation Recherche Publiques Normandie ».



PROPOSITION N°2 : Nom et logo des sections

Proposition du conseil syndical

Renommer 1.1. en 1.1.1., et ajouter le sous-article 1.1.2. suivant :

1.1.2. Pour une section syndicale, un secteur géographique et/ou une branche professionnelle, le conseil syndical peut donner l'autorisation d'utiliser un nom propre et un logo propre. Cette autorisation pourra être retirée par le conseil syndical. La liste de ces autorisations est annexée au règlement intérieur du syndicat.

Avis du conseil syndical

Le fonctionnement CFDT se fait, habituellement, au plus près des lieux de travail. Notre choix d'un syndicat qui couvre des champs professionnels larges, sur un territoire assez vaste, complique l'adoption d'un nom percutant pour tous les personnels. Par exemple, nous pourrions imaginer que, si nous devions avoir une section syndicale très vivante au sein du CROUS Normandie, ses militantes et ses militants préfèrent se présenter comme CFDT CROUS Normandie plutôt que sous notre nom commun. Ce sous-article de nos statuts rendrait cela possible (sans que la demande ait émergé jusqu'à présent).

PROPOSITION N°3 : Définition de l'assemblée générale

Proposition du conseil syndical

Article 9, 9.2. Assemblée générale du syndicat, ajouter après la première phrase ;

Elle [l'assemblée générale] a pour objet des échanges entre adhérents sur l'activité du syndicat, présente et future, dans un cadre opérationnel. Les orientations stratégiques et le renouvellement complet du conseil syndical ne peuvent être décidés qu'en congrès, ordinaire ou extraordinaire.

Avis du conseil syndical

Actuellement, nos statuts ne font pas de distinction claire entre un congrès et une assemblée générale.

